

Immigration : les limites de la politique du chiffre de Sarkozy

Entre bavures avérées des forces de l'ordre et interprétations erronées de la population, les tensions policières se multiplient à Maore, sur fond de lutte "sans merci" contre l'immigration clandestine.

Arriver à ses fins, quels que soient les moyens. Cet adage, qui est aussi la ligne de conduite politique que semble s'être donnée le ministre français de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, atteint ses limites à Maore. La lutte contre l'immigration clandestine, intensifiée depuis décembre 2005, a abouti ces derniers mois à ce qu'il convient d'appeler des bavures en tous genres de la part des forces de l'ordre, quand ce n'était pas l'Etat lui-même qui enfreignait la loi. Et quand il ne s'agit pas de bavures, c'est la population qui s'imagine toutes sortes d'irrégularités. La tension est d'autant plus palpable que les policiers et gendarmes sont eux-mêmes parfois victimes de cette situation : insultés, dénigrés, voire frappés.

Ce mois de janvier a été prolixe en la matière. Pas moins de trois affaires ont défrayé la chronique. La première se déroule le 7 janvier. Hassane, un habitant de M'tsapere âgé de 33 ans, père de deux enfants nés à Maore mais lui-même en situation irrégulière, est contrôlé par deux agents de la Paf (Police aux frontières) dans le quartier M'balamanga.

Une dame assise sur le bord du trottoir, témoin de la scène, raconte sous l'anonymat. "Les policiers étaient en voiture. Ils étaient quatre. Ils se sont arrêtés à sa hauteur et deux d'entre eux sont descendus. Ils lui ont demandé ses papiers. L'homme a dit qu'il ne les avait pas sur lui, mais qu'ils pouvaient le suivre jusqu'à sa maison pour vérifier. Il assurait qu'il était en règle. Au début, les policiers ne voulaient pas le suivre. Le ton est monté, mais au bout de 10 minutes, ils ont accepté d'aller chez lui. Ils ont pris la petite rue [qui passe derrière la mosquée du Vendredi, ndlr]. L'homme était tenu par deux policiers au niveau des avant-bras. Il y en avait un troisième pas loin. C'est là que ça a dégénéré. Moi, j'étais à 20 mètres, je n'ai pas tout entendu, mais j'ai vu l'un des policiers frapper l'homme au ventre, un autre lui donner un coup de matraque sur la tête. Alors qu'il était à terre, ils l'ont encore frappé."

Cette échauffourée provoque un attroupement. D'autres témoins rapportent que Hassane a effectivement été frappé à terre "alors qu'il était déjà maîtrisé", explique un jeune homme qui habite la rue. Inquiets de ce regroupement, les policiers ordonnent au public de dégager, et ferment la rue, signe qu'ils craignent sa réaction. Dix minutes plus tard, une ambulance arrive ; l'homme y est embarqué direction l'hôpital, où selon sa femme on lui aurait cousu des points de suture sur la tête.

Sur place, la foule est choquée. "Peut-être qu'il a essayé de s'échapper [Ndlr : c'est même très probable, vu qu'Hassane n'a pas de papiers français et qu'il se dirigeait dans la mauvaise direction pour aller chez lui], mais ce n'est pas une raison pour frapper si fort", dit une femme qui affirme avoir tout vu. "Ce qui m'a révolté, c'est qu'ils l'ont frappé à terre", indique pour sa part un autre témoin. "On a tout de suite vu à la tête des policiers qu'ils avaient compris qu'ils avaient fait une erreur", reprend notre premier témoin. "Ils se sont regardés, et n'ont pas trop su quoi faire." Le détail a son importance : selon les témoins rencontrés, aucun des policiers n'était blessé à ce moment-là.

Deux jours après en effet, la préfecture donnait sa version des faits : l'homme a essayé de s'échapper en frappant les policiers, qui l'ont par la suite maîtrisé comme ils ont pu. Surtout, l'un des agents a selon la police été blessé au visage et s'est vu prescrire une interruption temporaire de travail de neuf jours. "Neuf jours, c'est énorme", s'étonne un médecin de l'hôpital. "Cela veut dire que sa blessure était importante." Pourtant, les témoins n'ont rien vu.

Ils n'ont vu que ce qu'ils ont eu envie de voir, rétorque Michel Kukulj, secrétaire départemental du syndicat majoritaire chez les policiers : l'Unsa.

Le lundi matin, Hassane sera jugé en comparution immédiate pour "rebellion". Le verdict est sévère : trois mois de prison ferme ; d'autant que beaucoup s'interrogent sur les raisons d'un jugement si rapide, alors que les témoignages entre forces de l'ordre et riverains divergent. L'avocate du prévenu, maître Vidal, affirme qu'elle lui a demandé, "comme à chaque comparution immédiate", s'il souhaitait reporter le procès, et qu'il a refusé. Le procureur, Guy Jean, confirme qu'il a lui aussi demandé au prévenu s'il souhaitait ajourner son procès. "Il a refusé." Selon Guy Jean, lors du procès, "il n'a pas nié avoir tenté de fuir".

La deuxième affaire éclate le samedi 13 janvier, en fin de matinée. Nous sommes près de la barge, en Petite Terre. Un homme monte visiblement pressé sur le bâtiment, suivi par cinq agents de la Paf. Ceux-ci tentent de le menotter, mais il résiste. Un des agents utilise son gaz lacrymogène, l'autre tente de le maîtriser par les pieds. L'homme, encouragé par un ami qui ne comprend pas cette arrestation, se débat, et donne un coup violent au visage d'une policière - bilan : nez cassé pour l'une, poignet cassé pour un autre, lunettes brisées pour un troisième. Tout comme dans la première affaire, les témoins ont été choqués de la virulence de l'intervention. D'autant que l'un d'eux, qui tentait d'intervenir, a évité de peu une rasade de gaz lacrymo. Toutefois, cette affaire prête moins à discussion. La blessure de la policière est avérée, et les circonstances sont différentes. Selon le capitaine de la Paf, l'homme âgé d'une vingtaine d'années était connu des services pour voie de fait sur des gendarmes. Peu avant de monter sur la barge, il aurait refusé de se plier à un contrôle d'identité de deux agents. "Comprenant qu'ils ne pourraient le maîtriser à eux deux, ils ont appelé du renfort. C'est pour cela qu'ils sont arrivés à cinq", indique le capitaine.

Jugé lui aussi en comparution immédiate, le jeune homme a été condamné pour violence volontaire et outrage à trois agents à six mois de prison dont trois ferme, et à une amende de 350 euros. Il a également été condamné à une obligation de soins pendant 18 mois, en raison de sa toxicomanie -il avait fumé du bangué avant son interpellation.

Si cette affaire ne prête pas à confusion quant à la responsabilité des agents de police - contrairement à la première-, la troisième histoire est loin de les dédouaner. Elle remonte au mardi 16 janvier. Une femme d'origine camerounaise, qui a porté plainte depuis, attend un taxi au rond-point du Baobab, lieu de prédilection des agents de la Paf pour arrêter les taxis et les sans-papiers qui s'y trouvent. Elle se fait sèchement contrôler, mais n'a pas ses papiers sur elle. Elle propose au policier de l'accompagner chez elle -c'est tout près- pour vérifier la régularité de sa situation. Il refuse et l'embarque non sans violence dans la camionnette. Elle est envoyée au poste de police, où elle restera plusieurs heures, et subira des phrases du type : "De toutes façons, on te renvoie à Anjouan". Elle demande l'identité de son interlocuteur. En vain. Réclame de passer un coup de téléphone. En vain.

Finalement relâchée après l'étude de son dossier par un autre agent, elle reviendra quelques jours plus tard pour porter plainte. Plus sympathiques, les policiers ont alors tenté de lui faire oublier cette idée, lui rappelant que la loi, à Maore... c'est eux.

Ces trois affaires démontrent la tension grandissante qui existe entre d'un côté, des forces de l'ordre surexploitées, et de l'autre une population qui ne comprend pas certaines méthodes. Conséquence de la politique du chiffre imposée par Nicolas Sarkozy ? En novembre 2005, le ministre de l'Intérieur avait fixé l'objectif de reconduites à la frontières à 12.000 en 2006. Un objectif qui semblait fou -le "record" était alors de 8.000- mais qui a finalement été largement atteint -on parle de 15.000 reconduites. Mais à quel prix ? Dès décembre 2005, les Mahorais ont assisté à des scènes désolantes : pour la première fois, des enfants parfois âgés de moins de 2 ans étaient ramassés en masse avec leur mère -on peut d'ailleurs se demander s'il ne

s'agissait pas d'une stratégie afin d'alléger les effectifs scolaires avant la rentrée de septembre. Toujours en décembre, Kashkazi titrait "La honte de la République" à la suite de l'arrestation de sans-papiers... à la sortie d'un match de football opposant le champion des Comores indépendantes au champion de Maore.

La litanie des actions à la limite de l'acceptable -juridique et moral- s'est poursuivie tout au long de l'année. En avril, Kashkazi titrait déjà : "Les dérives policières du gouvernement français", évoquant l'intrusion de la gendarmerie dans le traitement judiciaire de certaines affaires touchant aux sans-papiers, et des bavures -de faible portée, certes. En avril, un collectif constitué par une douzaine d'associations et de syndicats adressait au préfet une longue liste quant aux exactions commises par les autorités. Il y dénonçait "le non-respect des procédures de reconduite à la frontière" et demandaient à ce que les services de la préfecture "fassent une injonction à respecter le droit auprès des services" tels que la Paf, la police, la gendarmerie.

Le paroxysme de la lutte sans merci contre les "clandestins", devenus au fil des mois de vulgaires "clandos" dans certains médias, a été atteint à partir du mois de juin, lorsque la gendarmerie a mis en place des rafles nocturnes dans les villages : Combani, Nyambadao, Dzoumogne, Mamoudzou... La tactique était -et reste- la même: les forces de l'ordre se positionnent vers 2-3 heures dans une partie du village, et contrôlent tout ce qui bouge, voire ce qui ne bouge pas, puisque les agents frappent aux portes. Le lieutenant-colonel Guillemot déclarait alors : "Je fais ce que je peux pour exécuter la mission que l'on m'a confiée. Je cherche effectivement à mettre les étrangers en situation irrégulière dans un climat d'insécurité." Quitte à baigner l'ensemble de la population dans ce climat-là.

Les premières tensions policières sont apparues -ou du moins ont été dénoncées- vers le milieu de l'année, et les premiers témoignages sur des abus de policiers datent de la même époque. "Le temps des cow-boy est arrivé", dit un enseignant. Des "cow-boy" qui, soutenus par une hiérarchie obnubilée par les objectifs, se croient parfois tout permis. Lors des rafles nocturnes, les gendarmes n'hésitent pas à casser les portes des maisons, comme ce fut le cas mardi 16 janvier à Combani (lire page précédente). Les contrôles d'identité passent parfois outre certains droits du citoyen. Des exactions qui ne sont jamais punies.

Autre exemple, celui-là jugé par le tribunal de première instance début janvier : celui de ces agents de la Paf et de la DTEFP (Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), condamnés pour être entrés chez un particulier sans autorisation le 5 octobre 2006. Souhaitant contrôler les travailleurs dans une maison, ils ont pénétré à l'intérieur sans la présence du propriétaire, et sans aucune autorisation officielle. Une pratique dont l'explication n'est pas à chercher bien loin : quelques jours plus tôt, le directeur du travail, Didier Perino, avait médiatisé en grande pompe le décret qui permet à ses agents de pénétrer à l'intérieur des domiciles (avec autorisation) afin de lutter contre le travail clandestin. Ces agents auraient-ils agi de la sorte si l'on ne baignait depuis des mois dans cette ambiance d'impunité absolue des forces de l'ordre ?

Faut-il y voir un phénomène de cause à effet ? Pour Michel Kukulj, de l'Unsa, cela n'a rien à voir. Il estime que dans les deux premières affaires, les agents n'ont pas outrepassé leur mission. Selon lui, "on fait notre travail comme d'habitude. Ce n'est pas parce que nous avons des objectifs que nous changeons nos méthodes." Et d'affirmer, d'ailleurs, "que pour 2007, nous n'avons toujours pas eu d'objectif fixé." Le syndicaliste jure en outre que "courir après les clandestins", ne fait pas plaisir aux agents. "Il ne faut pas croire qu'on est content de faire ça. D'ailleurs, ce n'est pas la seule mission de la PAF. Certes, elle doit contrôler l'identité des gens, mais elle est surtout là pour assurer la sécurité publique."

Un discours de charme que le capitaine de la Paf reprend à son compte : "Dernièrement, nous avons arrêté un kwassa dans lequel se trouvait un enfant de 3 mois ! On se bat contre ça. Ce qui nous intéresse plus, ce sont les passeurs. Moi, je préfère avoir quelqu'un en face qui profite de la misère des gens que leurs victimes. On est des hommes comme les autres. On n'est pas des monstres. Cela ne nous fait pas plaisir de courir après ces gens-là. Mais c'est la loi de la République." Et d'affirmer lui aussi : "Ne retenez pas de la Paf que l'aspect "clandestins". Nous avons aussi la mission de lutter contre la délinquance."

Malgré ces discours certainement empreints de réalité, difficile de ne pas noter les violences, physiques parfois, verbales souvent, faites aux personnes contrôlées. Les exemples de mauvais traitement ne manquent pas. Et si Michel Kukulj estime aujourd'hui que les chiffres réclamés par la hiérarchie n'y sont pour rien, ce n'était pas ce qu'il écrivait en décembre dernier, dans un tract syndical dénonçant cette politique du chiffre.

Outre une critique des conditions de détention au Centre de rétention (lire Kashkazi n°59), il y regrettait vertement le manque de moyens et de considération envers les agents de police. "En Métropole aussi, les conditions de travail ne sont pas toujours mirobolantes, mais il est plus facile d'obtenir du matériel dans des délais raisonnables", écrivait-il. "Tant que nous ne mettrons pas les moyens techniques en place pour satisfaire la politique du gouvernement nous nous heurterons au problème des kwassas (...) Où est l'humain dans tout cela ? (...) Les hommes qui sont derrière les uniformes ont aussi un cœur, sont aussi des parents, mais avant tout des êtres humains qui doivent être traités comme tel. Tous sont adultes et n'ont pas besoin d'une épée de Damoclès pour faire consciencieusement leur devoir."

Un mois après la rédaction de ce texte, il tient à dédramatiser. "Les agents n'ont pas moins le moral qu'avant. Nous sommes préparés à travailler avec les moyens du bord. Même quand on est fatigués ou énervés, nous sommes préparés à ces missions. Par contre, si l'Etat réclame des chiffres, nous disons qu'il faut les moyens qui vont avec. Le chiffre ne doit pas être la cause, mais la conséquence de l'augmentation des moyens. Quand on travaillera dans de meilleures conditions, le rendement sera meilleur."

Pour le capitaine de la Paf, il n'est pas non plus question de déprime générale chez ses collègues. "On n'a pas plus peur qu'avant d'intervenir." Il note toutefois un double phénomène, confirmé par M. Kukulj, qui pourrait expliquer les méthodes autoritaires des forces de l'ordre. "Le premier, c'est que les clandestins sont de plus en plus violents. C'est de plus en plus difficile de venir à Mayotte, donc on essaye à tout prix de ne pas se faire attraper quand on y est. Avant, c'était bon enfant. Les interpellations étaient faciles, ça se passait très bien. Mais depuis quelques temps, les sans-papiers fuient." En outre, ajoute Michel Kukulj, "quand on attrapait des mamans, ça allait, mais maintenant ce sont des jeunes qui résistent."

Deuxième évolution, selon le capitaine : "Certains jeunes Mahorais qui reviennent de Marseille ou autres sont plus habitués aux contrôles de police. Ils acceptent de plus en plus mal car ils ne perçoivent pas que les contrôles d'identité ont d'abord pour mission de prévenir les infractions."

Cette évolution s'est manifestée par plusieurs affaires dans lesquelles les forces de l'ordre étaient cette fois les victimes. Récemment, une voiture a été caillassée -selon la Paf- à Cavani. En novembre, le journal Le Mawana (n°41) titrait : "Les flics n'ont plus la cote." Trois affaires jugées par le Tribunal de première instance touchaient alors à l'agression ou l'insulte d'agents. La plus grave s'était déroulée à Kaweni lors de l'interpellation d'un homme, que la foule avait tenté d'aider à s'échapper, avant de caillasser la voiture de police qui avait pris la fuite.

Toutefois, pour Michel Kukulj, ces derniers événements ne caractérisent pas une évolution globale. "Ce sont des soubresauts sporadiques", pense-t-il. Le procureur Guy Jean note pour sa part que "les actes de rébellion ont toujours existé. Il n'y a pas de recrudescence

particulière". Au Tribunal, on remarque cependant que ce type de jugement a concerné de nombreux procès ces derniers temps.

Dans ce climat plus que tendu, on peut se demander jusqu'où ira la confrontation entre la population -et pas seulement les sans-papiers- et les forces de l'ordre. La réponse pourrait devoir attendre mai 2007, lorsque l'on connaîtra le nom du futur président de la République française. Nicolas Sarkozy, à l'origine de cette politique sécuritaire -qui a abouti à de nombreuses bavures en France, surtout en 2002 et 2003- est pour l'heure le favori...

Rémi Carayol

Kashkazi n°60, janvier 2007

Rafle de nuit

Cela faisait quelques temps que l'on n'entendait plus parler de ces rafles nocturnes, dans lesquelles sont mobilisés des dizaines de gendarmes et de policiers, et qui visent non seulement à arrêter le plus grand nombre de sans-papiers, mais aussi, comme l'affirmait le concepteur de cette tactique le lieutenant-colonel Guillemot l'année dernière, à terroriser ces personnes. Mardi 16 janvier, Combani a été visité par une escouade de camions et de gendarmes. "Ils se sont positionnés au niveau de La Poste dès 2 heures. Il y avait une dizaine de camions", affirme un témoin. "A 4 heures, ils ont commencé à encercler le quartier Badjoni, et ils ont arrêté tous ceux qui sortaient, notamment ceux qui allaient prier. Ils ont frappé aux portes. Ils demandaient aux gens de sortir avant de leur demander leurs papiers [ils n'ont pas le droit de pénétrer dans les maisons]." Un jeune lycéen dit s'être fait casser sa porte. Voyant un ordinateur portable dans son banga, les policiers l'auraient pris pour un voleur. "Ils m'ont fait m'asseoir pendant deux heures au bord des camions avant de me relâcher." Des femmes et des enfants auraient été arrêtés, dont un qui suivait un traitement au dispensaire. Un lycéen affirme qu'un de ses amis, également lycéen, a été embarqué. Plus bas dans le quartier, on montre les portes fracassées. "Ils n'ont même pas frappé, ils sont entrés direct." Désireux de ne pas faire fuir les personnes vers la brousse, les gendarmes interdisaient tout appel de portable, et demandaient aux personnes contrôlées de se taire, affirment les témoins. La préfecture, contactée à plusieurs reprises, n'a pas souhaité s'exprimer à ce sujet. Mais surtout, ne nommez pas cela des rafles...

RC

Kashkazi n°60, janvier 2007

Un éternel recommencement

Les abus de pouvoir des forces de l'ordre dans leur traque aux sans-papiers ne sont pas un phénomène nouveau. Tout juste peut-on dire que l'on assiste régulièrement à des sursauts. C'est ce qui se passe depuis plus d'un an. C'est aussi ce qui se passa vers 1998-1999, lorsque les exemples d'entorses aux règles élémentaires étaient nombreux. A l'époque, le Groupe de réflexion sur le devenir des Comores (GRDC) avait sensibilisé les autorités à ces bavures, dans une lettre adressée au procureur et au préfet, et avait

recueilli 14 témoignages de victimes ou de témoins de ces actes. En voici quelques extraits.

"J'ai accouché à l'hôpital de Mamoudzou un mardi à 14 heures. Le mercredi vers 13 heures, j'ai dû quitter l'hôpital . Le jeudi à 6 h 30, un policier est venu me chercher chez moi. Je lui ai expliqué que cela faisait à peine deux jours que j'avais accouché et je lui ai demandé de ne pas m'arrêter. Mais il a refusé. Il m'a dit : "Femme, sors de là et suis-moi avec ton bébé." Je l'ai supplié de ne pas m'emmener mais il a refusé. Je lui ai dit : "Alors, laisse-moi au moins emporter les vêtements du bébé !" Il m'a répondu : "N'emporte aucun vêtement pour le bébé parce que moi je ne suis pas venu jusqu'ici pour des histoires d'habits d'enfant ! Emmène juste ton bébé et allons-y." Lorsque j'ai entendu cela je me suis enfermée dans la maison. Il est venu devant la porte, il a frappé à la porte et m'a dit : "Femme ouvre la porte, car si tu ne l'ouvres pas, je vais t'envoyer du gaz dans ta maison avec ton bébé !" J'ai finalement ouvert la porte et je suis sortie. Je lui ai encore expliqué ma situation mais il n'a voulu rien entendre. (...) Finalement nous avons été expulsés vers Anjouan."

"Subitement le véhicule des CRS est apparu. J'ai aussitôt pris la fuite en courant et je me suis retrouvé chez Y... et c'est là que je suis tombé. (...) Je me suis retrouvé avec des coups de matraque sur la tête : c'étaient les CRS qui s'acharnaient sur moi. J'ai quand même réussi à pénétrer à l'intérieur de la maison. Il m'a suivi et "pan! pan! pan!". Je me protégeais de mes mains mais à force d'être frappé j'ai fini par les enlever de ma tête. Alors je pense que c'est là que j'ai reçu le coup qui m'a cassé la tête. Je me suis aperçu que ma tête était couverte de sang, que ma chemise était imbibée de sang ainsi que ma casquette. Alors je leur ai dit : "Il vaut mieux que vous me preniez, que vous m'embarquiez plutôt que de me tabasser comme ça." Il ne voulait rien entendre et il continuait à frapper jusqu'à ce qu'il se rende compte que c'était très grave et que j'étais complètement amoché. [A l'hôpital] on m'a placé dans une chambre en haut. J'y suis resté à faire des visites, etc... j'avais des vertiges, si je voulais aller aux toilettes il fallait que l'on me soutienne et cela pendant quatre jours. Alors on est venu me dire : "Vite prépare tes affaires !" (...) On m'a ensuite transporté à la gendarmerie de Dzaoudzi aux Badamiers. Là on m'a interrogé : "Quand es-tu venu, où es-tu descendu, avec quelle vedette, d'où venait-elle, à qui appartenait-elle ?" (...) Le lendemain on nous a expulsés vers Anjouan. Quand nous nous sommes retrouvés en pleine mer, j'étais vraiment mal. Le soleil me martelait la tête "pan! pan!" ; j'avais le vertige."

"Voilà, j'étais sortie le matin accompagner mon enfant à la maternelle. [...] A mon retour j'ai trouvé ma porte cassée. [...] Cette porte, ce sont les policiers qui sont venus qui ont frappé longuement en disant : "Ouvrez cette porte vous qui êtes à l'intérieur ! Ouvrez-la !" N'ayant pas de réponse, ils ont cassé les ... ils ont cassé le cadenas."

"Moi, j'étais partie à la maternelle accompagner mon enfant. A mon retour j'ai trouvé que la porte de mon voisin avait été cassée. Ils ont cassé la porte et ont embarqué la personne qui se trouvait à l'intérieur. Ensuite, ils ont fait tomber la cloison de chez moi, ils sont entrés, ils ont jeté tous mes habits par terre, défait le lit. Ils ont fouillé toute ma maison sans que je le sache."

Kashkazi n°60, janvier 2007